

N° de l'article: ZZ771A8A0A10 [Z] ZowoSmart®
Date d'édition: 25.04.2023 Date d'exécution: 05.11.2022
Version: 5.0000 Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 1 / 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. identificateurs produit

N° de l'article (producteur/fournisseur) ZZ771A8A0A10
Nom commercial du produit/désignation [Z] ZowoSmart®
IsoSprayX
JAEGER Kronen, weiss

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes:

matériel de peinture et/ou matériel avant rapport à la peinture
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fournisseur (fabricant/importateur/utilisateur en aval/vendeur)

Berger-Zobel GmbH
Coating Systems Téléphone: +49 6359 / 8005-0
Maybachstraße 2 Télécopie: +49 6359 / 8005-170
67269 Grünstadt

Service responsable de l'information:

Laboratoire
E-mail Sicherheitsdaten@berger-zobel.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24-hour emergency number: +49 700 24112112
(BLG)
Numéro d'urgence 24 heures sur 24 aux États-Unis: +1 872 5888271 or +11 49 700 24112112 (BLG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Aérosol 1 / H222	Aérosol	Aérosol extrêmement inflammable.
Aérosol 1 / H229	Aérosol	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Eye Irrit. 2 / H319	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

non applicable

Informations supplémentaires sur les dangers

non applicable

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

N° de l'article: ZZ771A8A0A10 [Z] ZowoSmart®
Date d'édition: 25.04.2023 Date d'exécution: 05.11.2022
Version: 5.0000 Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 2 / 10

Autres informations: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2. Mélanges

Description Pigmentpaste

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

N°CE n°CAS Numéro d'identification UE	Numéro d'enregistrement REACH Désignation Classification // Remarque	pds %
200-578-6 64-17-5 603-002-00-5	01-2119457610-43-XXXX Ethanol Flam. Liq. 2 H225	25 - 50
204-065-8 115-10-6 603-019-00-8	01-2119472128-37-XXXX oxyde de diméthyle gaz comprimé H280 / Flam. Gas 1 H220	25 - 50
205-500-4 141-78-6 607-022-00-5	01-2119475103-46-XXXX Acétate d'éthyle Flam. Liq. 2 H225 / Eye Irrit. 2 H319 / STOT SE 3 H336 / EUH066	10 - 15

Indications diverses

Texte intégral des classifications: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre, brouillard, (eau)

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau de forte puissance

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

N° de l'article: ZZ771A8A0A10 [Z] ZowoSmart®
Date d'édition: 25.04.2023 Date d'exécution: 05.11.2022
Version: 5.0000 Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 3 / 10

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13). Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter la formation de concentrations explosives et inflammables de vapeur dans l'air et le dépassement des valeurs limites au poste de travail. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes en vigueur. Le produit peut se charger électrostatiquement. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Il est conseillé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Les sols doivent pouvoir conduire l'électricité. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Utiliser des outils pare-étincelle. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, les particules et les pulvérisations lors de l'utilisation de cette préparation. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

Indications diverses

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosifs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Respecter les indications mentionnées sur l'étiquette. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 15 °C à 25 °C. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Conserver le récipient bien fermé. Eloigner toute source d'ignition. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

Ethanol

Numéro d'identification UE 603-002-00-5 / N°CE 200-578-6 / n°CAS 64-17-5

VLA, VME: 1900 mg/m³; 1000 ppm

VLA, VLE: 9500 mg/m³; 5000 ppm

N° de l'article: ZZ771A8A0A10 [Z] ZowoSmart®
Date d'édition: 25.04.2023 Date d'exécution: 05.11.2022
Version: 5.0000 Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 4 / 10

oxyde de diméthyle

Numéro d'identification UE 603-019-00-8 / N°CE 204-065-8 / n°CAS 115-10-6

VRI, VME: 1920 mg/m³; 1000 ppm

Acétate d'éthyle

Numéro d'identification UE 607-022-00-5 / N°CE 205-500-4 / n°CAS 141-78-6

VRC, VME: 734 mg/m³; 200 ppm

VRC, VLE: 1468 mg/m³; 400 ppm

Indications diverses

VME : valeur limite au poste de travail à long terme

VLE : valeur limite au poste de travail à court terme

Ceiling : limitation de crête

DNEL:

Acétate d'éthyle

Numéro d'identification UE 607-022-00-5 / N°CE 205-500-4 / n°CAS 141-78-6

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 63 mg/kg bw/day

DNEL aigu par inhalation (local), Employés: 1468 mg/m³

DNEL aigu par inhalation (systémique), Employés: 1468 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (local), Employés: 734 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 734 mg/m³

DNEL long terme par voie orale (répété), Consommateur: 4,5 mg/kg bw/day

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 37 mg/kg bw/day

DNEL aigu par inhalation (systémique), Consommateur: 734 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (local), Consommateur: 734 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 367 mg/m³

Ethanol

Numéro d'identification UE 603-002-00-5 / N°CE 200-578-6 / n°CAS 64-17-5

DNEL long terme dermique (systémique), Employés: 343 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Employés: 1900 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Employés: 950 mg/m³

DNEL long terme dermique (systémique), Consommateur: 206 mg/kg

DNEL aigu par inhalation (local), Consommateur: 950 mg/m³

DNEL long terme par inhalation (systémique), Consommateur: 114 mg/m³

DNEL long-term exposure oral (systemic effects), Consommateur: 87 mg/kg

PNEC:

Acétate d'éthyle

Numéro d'identification UE 607-022-00-5 / N°CE 205-500-4 / n°CAS 141-78-6

PNEC eaux, eau douce: 0,26 mg/L

PNEC eaux, eau de mer: 0,026 mg/L

PNEC sédiment, eau douce: 1,25 mg/kg

PNEC sédiment, eau de mer: 0,125 mg/kg

PNEC, terre: 0,148 mg/kg

Ground dry weight.

PNEC station d'épuration (STP): 650 mg/L

PNEC Intoxication secondaire: 200 mg/kg

PNEC Aqua intermittent: 1,65 mg/L

Ethanol

Numéro d'identification UE 603-002-00-5 / N°CE 200-578-6 / n°CAS 64-17-5

PNEC eaux, eau douce: 0,96 mg/L

PNEC eaux, eau de mer: 0,79 mg/L

PNEC eaux, libération périodique: 2,75 mg/L

PNEC sédiment, eau douce: 3,6 mg/kg

PNEC sédiment, eau de mer: 2,9 mg/kg

PNEC, terre: 0,63 mg/kg

PNEC station d'épuration (STP): 580 mg/L

8.2. Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

N° de l'article: ZZ771A8A0A10
Date d'édition: 25.04.2023
Version: 5.0000

[Z] ZowoSmart®
Date d'exécution: 05.11.2022
Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 5 / 10

Protection individuelle

Protection respiratoire

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des mains

Pour un maniement de longue durée ou répété, utiliser des gants de manutention: Caoutchouc butyle
Epaisseur du matériau des gants > 0,4 mm ; Temps de pénétration > 480 min.

Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau. Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection yeux/visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Liquide
Couleur:	cf. chapitre 1.
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non applicable
Point de fusion/point de congélation:	non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-25 °C
	Source: oxyde de diméthyle
Inflammabilité:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	
Limite inférieure d'explosivité:	2,95 Vol-%
Limite supérieure d'explosivité:	32 Vol-%
	Source: oxyde de diméthyle
Point éclair:	non applicable
Température d'auto-inflammation:	240 °C
	Source: oxyde de diméthyle
Température de décomposition:	non applicable
pH à 20 °C:	non applicable
Viscosité à °C:	hochviskos
solubilité(s):	
Solubilité dans l'eau à 20 °C:	partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	voir rubrique 12
Pression de vapeur à 20 °C:	5102 mbar
	Méthode: calculé.
	Source: oxyde de diméthyle
Densité et/ou densité relative:	

N° de l'article: ZZ771A8A0A10
Date d'édition: 25.04.2023
Version: 5.0000

[Z] ZowoSmart®
Date d'exécution: 05.11.2022
Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 6 / 10

Densité à 20 °C:	0,90 g/cm³ Méthode: ISO 2811, partie 3
Densité de vapeur relative:	non applicable
caractéristiques des particules:	non applicable
9.2. Autres informations	
Teneur en corps solides:	10,00 pds %
teneur en solvant:	
Solvants organiques:	90 pds %
Eau:	0 pds %
Test de séparation des solvants:	< 3 pds % (ADR/RID)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5. Matières incompatibles

non applicable

10.6. Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Acétate d'éthyle

par voie orale, DL50, Rat: 5620 mg/kg
dermique, DL50, Lapin: > 20000 mg/kg
par voie orale, DL50, Souris: 4100 mg/kg
par voie orale, DL50, Lapin: 4934 mg/kg
par inhalation, LC50, Rat.: 45 mg/L (2 h)
par inhalation, CL0, Rat: 22,5 mg/L (6 h)
par inhalation, LC50, Rat: 58 mg/L (8 h)
par inhalation, LCLo: > 6000 ppm
par voie orale, NOAEL., Rat: 900 mg/kg/d (90 D)
Subacute to chronic toxicity.

Ethanol

par voie orale, DL50, Rat: 5000 mg/kg
Méthode: OCDE 401
dermique, DL50, Lapin: > 10000 mg/kg
Méthode: OCDE 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée; Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Acétate d'éthyle

yeux: Évaluation Effet irritant

Ethanol

yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° de l'article: ZZ771A8A0A10 [Z] ZowoSmart@
Date d'édition: 25.04.2023 Date d'exécution: 05.11.2022
Version: 5.0000 Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 7 / 10

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique; Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Acétate d'éthyle

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), état semi-conscient

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: maux de tête, vertiges, fatigue, myasthénie, état semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Les composants de ce mélange ne satisfont pas aux critères de classification CMR 1A ou 1B conforme CLP.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

On ne dispose d'aucune donnée sur la préparation elle-même.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.1. Toxicité

Acétate d'éthyle

Toxicité pour le poisson, LC50, Pimephales promelas: 230 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna (puce d'eau géante): 165 mg/L (48 h)

Toxicité pour les algues, EC50, Scenedesmus subspicatus: 5600 mg/L (48 h)

Toxicité pour le poisson, LC50, Xenopus Laevis: 180 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna: 3090 mg/L (24 h)

Toxicité pour les algues, NOEC, Desmodesmus subspicatus.: > 100 mg/L (72 h)

Méthode: OCDE 201

toxicité bactérielle, EC3:, Pseudomonas putida: 650 mg/L (16 h)

Ethanol

Toxicité pour le poisson, LC50, Alburnus alburnus (ablette): 1100 mg/L (96 h)

Toxicité pour la daphnia, EC50, Daphnia magna (puce d'eau géante) 9268 - 14221 mg/L (48 h)

Toxicité pour le poisson, Leuciscus idus (aunée dorée): 8150 (48 h)

Toxicité pour les algues, Scenedesmus quadricauda: 5000 (168 h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Absence de données toxicologiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acétate d'éthyle

Coefficient de partage: n-octanol/eau: 0,68 - 0,73

12.4. Mobilité dans le sol

Absence de données toxicologiques.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

N° de l'article: ZZ771A8A0A10 [Z] ZowoSmart®
Date d'édition: 25.04.2023 Date d'exécution: 05.11.2022
Version: 5.0000 Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 8 / 10

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit Recommandation

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

150110* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

*Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)

Élimination appropriée / Emballage Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID):

DRUCKGASPACKUNGEN, entzündbar

Transport maritime (IMDG):

AEROSOLS

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR):

Aerosols, flammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

2.1

14.4. Groupe d'emballage

non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

non applicable

Polluant marin

non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage.

Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

Indications diverses

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel

D

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS

F-D, S-U

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de transport en tant que marchandises en vrac conformément au Code IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Catégorie: P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité 1: 150 t / Quantité 2: 500 t

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]

valeur de COV (dans g/L) ISO 11890-2: 810

valeur de COV (dans g/L) ASTM D2369: 810

N° de l'article: ZZ771A8A0A10 [Z] ZowoSmart®
Date d'édition: 25.04.2023 Date d'exécution: 05.11.2022
Version: 5.0000 Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 9 / 10

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Autres informations:

Suisse:

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 90

Danemark:

PR-No.:

MAL code (MAL code in mixture):

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de la classification suivant la section 3

Flam. Liq. 2 / H225 gaz comprimé / H280	Matières liquides inflammables gaz sous pression	Liquide et vapeurs très inflammables. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Flam. Gas 1 / H220 Eye Irrit. 2 / H319	gaz inflammables Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Gaz extrêmement inflammable. Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 / H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Procédure de classification

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1	Aérosol	D'après les données d'essais.
Aérosol 1	Aérosol	D'après les données d'essais.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul.

Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP	Limite d'exposition professionnelle
VLB	Valeur limite biologique
CAS	Service des résumés chimiques
CLP	Classification, étiquetage et emballage
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DIN	Deutsches Institut für Normung / Norm des Deutschen Instituts für Normung (German Institute for Standardization / German industrial standard)
DNEL	Dose dérivée sans effet
EAKV	Catalogue européen des déchets
EC	Concentration efficace
CE	Communauté européenne
EN	Norme européenne
IATA-DGR	Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO-TI	Instructions techniques de l'organisation de l'aviation civile internationale pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
Code IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
ISO	L'Organisation internationale de normalisation
LC	Concentration létale
LD	Dose létale
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises Dangereuses
ONU	United Nations
COV	Composés organiques volatils

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2020/878

[Z] ZOBEL

Coating Systems

N° de l'article: ZZ771A8A0A10 [Z] ZowoSmart®
Date d'édition: 25.04.2023 Date d'exécution: 05.11.2022
Version: 5.0000 Date d'émission: 05.11.2022

FR
Page 10 / 10

vPvB très persistantes et très bioaccumulables

Indications diverses

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Le produit ne doit pas, sans autorisation écrite, être affecté à un autre usage que celui indiqué au rubrique1. L'utilisateur doit comprendre toutes les mesures nécessaires à prendre pour répondre aux exigences spécifiées dans les lois et les règlements locaux. Cette feuille de données de sécurité décrit les procédures de sécurité de notre produit et ne garantit pas les propriétés du produit.